



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exportations

Question écrite n° 100704

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre déléguée au commerce extérieur sur nos exportations de bières françaises à l'étranger et d'importations de bières étrangères en France. En effet, il s'avère que nos compatriotes sont particulièrement amateurs de bières étrangères, mais parallèlement nos marques de bières françaises pourraient développer substantiellement leurs ventes dans de nombreux pays étrangers, ce qu'elles ne font pas toujours, ce qui est regrettable. Il conviendrait donc de mener une étude sur ce phénomène. Il lui demande donc s'il compte répondre à cette suggestion.

Texte de la réponse

La France est le cinquième producteur européen de bière en Europe, avec plus de 16,3 millions d'hectolitres produits en 2005, dont 10 % sont exportés, essentiellement en Europe. Globalement, les importations sont trois fois plus élevées que les exportations. Ainsi, en 2005, les premières ont été de 5,8 millions d'hectolitres contre 1,8 million d'hectolitres, pour les secondes. Cette tendance s'est poursuivie au premier semestre 2006 : les importations ont été de 2,9 millions d'hectolitres et les exportations de 0,9 million d'hectolitres. Cette situation s'explique par la très forte concentration du secteur de la bière au niveau mondial, dominé par quelques entreprises multinationales, parmi lesquelles figure le groupe belgo brésilien InBev. Ce dernier dispose d'une plate-forme d'importation et de distribution dans le nord de la France et exporte en particulier d'importants volumes de bière à partir de ses sites de production situés en Belgique (Wallonie et Flandres). Les principales exportations françaises sont réalisées par des groupes étrangers qui ont racheté des sociétés brassicoles françaises. C'est ainsi le cas du groupe néerlandais Heineken qui a racheté les deux brasseries de l'Est de la France « Brasserie Saint-Omer » et « Fischer » et encore du groupe écossais Scottish et Newcastle, qui a repris la brasserie strasbourgeoise « Kronenbourg ». A côté de ces grands brasseurs qui ont une capacité exportatrice suffisante et qui sont aptes à affronter une concurrence mondiale très concentrée et capables de faire face à des investissements très lourds pour moderniser leurs outils de production, on a vu apparaître en France, depuis une dizaine d'années, une centaine de micro-brasseries. On en dénombre aujourd'hui plus de 200. Ces nouvelles brasseries se différencient des autres brasseurs : par leur taille leur capacité de production dépasse rarement quelques milliers d'hectolitres par an ; par les techniques de fabrication utilisées : fermentation à haute température, souvent absence de filtration, refermentation en bouteilles ou en fûts ; par leur implantation géographique très diversifiée : les micro-brasseries sont présentes dans toutes les régions, et non plus seulement dans les régions de tradition brassicole comme le Nord et l'Est. Les micro-brasseries, gérées le plus souvent par des maîtres brasseurs, peuvent être de deux types : le café-brasserie, où la bière est produite et vendue sur place en accompagnement d'une restauration simple et traditionnelle ; la brasserie artisanale, qui produit plusieurs qualités de bière en quantité limitée (entre 100 et 5 000 hectolitres) et vend sa production aux distributeurs de sa région d'implantation. En conséquence, pour les grands groupes implantés dans notre pays, les stratégies d'exportation de la bière produite en France sont décidées à l'étranger. Leurs objectifs sont de conserver leur position sur le marché, voire de la développer, notamment dans les pays limitrophes, en exportant depuis la France. Les micro-brasseries n'ayant pas vocation à transporter leur bière sur de grandes

distances, il paraît difficile de les inciter à exporter. Certaines de ces petites unités peuvent trouver des marchés de niche dans les pays limitrophes, dans le créneau de l'épicerie fine ou des produits naturels ou spéciaux ; mais en tout état de cause les flux sont et demeureront limités. Il ne faut cependant pas oublier les emplois créés par ces industries : maintien d'une certaine production (parfois traditionnelle) et de centres de distribution en France par les grands groupes et création (même si elle est limitée) d'emplois par les toutes petites unités. En conséquence, il n'apparaît pas nécessaire à ce stade d'entreprendre une étude compte tenu de la structuration du marché de la bière.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100704

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7702

Réponse publiée le : 14 novembre 2006, page 11836